

# 15<sup>ème</sup> Open Trophy

## 26 & 27 juillet 2025

Nr Evenement National FMB/602

### Règlement Particulier

#### Art. 1 - Définition

La 15<sup>ème</sup> édition de l'Open Trophy sera organisée sur le circuit de Chimay les 26 & 27 juillet 2025. C'est un évènement Europe Open.

Cette épreuve compte pour le BeNeLux Trophy, le Championnat de Belgique de Course sur route, l'International Road Racing Championship (IRRC) et le Northern Sidecar Cup. Elle est régie par le code sportif national de la FMB, le présent règlement particulier et leurs annexes respectives.

Par son inscription, le coureur ou participant se soumet à toutes ces réglementations.

#### Art. 2 - Circuit

Le circuit de type « routier » est d'une longueur de 4,420 km. Les épreuves se font dans le sens horlogique. Toutes manœuvres exécutées dans le sens inverse de la course, sera immédiatement punie de l'exclusion du coureur et de la machine.

#### Art. 3 - Coureurs : conditions d'engagement et nombre maximum

Les courses sont accessibles aux détenteurs d'une licence nationale, européenne ou internationale de Course sur route valide en fonction de leur catégorie. **Les possesseurs d'une licence étrangère doivent avoir une autorisation de sortie de leur Fédération nationale !!! Pas de autorisation de sortie = pas de participation !!!**

Les motos doivent répondre aux prescriptions techniques présentes dans le règlement course sur route 2025 de la FMB en ce qui concerne les catégories officiellement reprises au championnat de Belgique et BeNeLux Trophy.

Le nombre maximum de motos en piste est de :

- 38 motos en course – 45 motos en essais
- 22 side-cars en courses – 26 side-cars en essais

Les équipements des coureurs doivent répondre aux spécifications présentes dans les règlements Course sur route 2025 de la FMB.

#### Art. 4 - Numéros de course

Pour les coureurs étrangers, les numéros de course seront décidés par les organisateurs et



seront communiqués une semaine avant l'évènement.

Les coureurs licenciés FMB participent à la manifestation dans toutes les épreuves de sprint avec le numéro de départ repris sur leur licence 2025 pour la classe sprint correspondante.

### **Art. 5 – Catégories admises**

Catégories	Remarques	Licences
Belgian Supersport	Compte pour le CB & BeNeLux Trophy	<b>Licence annuelle obligatoire !</b>
Belgian Superbike	Compte pour le CB & BeNeLux Trophy	
Side-cars 1000	Inscription et paiement via <a href="https://northernsidecarcup.com">https://northernsidecarcup.com</a>	
Side-cars 600	Inscription et paiement via <a href="https://northernsidecarcup.com">https://northernsidecarcup.com</a>	
Belgian SuperTwin & StockTwin 650	Inscription et paiement via <a href="http://www.belgiantwintrophy.be">www.belgiantwintrophy.be</a>	
IRRC SSP & SBK	Inscription et paiement via <a href="http://www.irrc.eu">www.irrc.eu</a>	
Belgian Superbike Youngtimer		
Belgian Supersport Youngtimer		
Belgian Supersport Youngtimer 2000		
Démo Open 2T	Cfr. Article 12	<b>Licence entrainement officielle, Licence Classic Bike &amp; Licence 1-manifestation</b>

Les machines doivent impérativement répondre aux règlements sportifs et techniques de la FMB consultables sur [www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be) et [www.circuit.be/Open-Trophy](http://www.circuit.be/Open-Trophy)

### **Art. 6 - Engagements**

Le droit d'engagement donne droit à des bracelets d'accès (coureurs et accompagnants) et est fixé à :

Prix	Catégorie	Nombre bracelets d'accès
190€	Démo Open 2T	<u>2 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 1 accompagnant
245 €	Courses solos reprises au championnat de Belgique & BeNeLux Trophy	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 2 accompagnants
/	Equipage Side-car	<u>6 bracelets d'accès</u> : 2 coureurs + 4 accompagnants
/	Belgian SuperTwin & StockTwin 650	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 2 accompagnants
/	IRRC	<u>4 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 3 accompagnants

+ 2 laisser-passer voiture **par coureur.**



Les participants des catégories : Side-cars, Belgian Twin Trophy, IRRC doivent être repris sur les listes des concurrents de ces catégories respectives et être en ordre de paiement auprès de leur promoteur.

Cfr : [www.belgiantwintrophy.be](http://www.belgiantwintrophy.be) - [www.irrc.eu](http://www.irrc.eu) - <https://northernsidecarcup.com>

L'inscription devra être complétée et acquittée en ligne sur le site <https://fmbrace.ris-timing.be/raceVIT.php?langue=FR> au plus tard pour le **15 juillet 2025 au plus tard**.

Après cette date, **les inscriptions en ligne** ne seront plus possibles ! Elles devront s'effectuer sur place (dans la limitation des places disponibles dans chaque plateau).

**Pour le paiement sur place : le tarif sera majoré de 20€ même si l'inscription a été faite en ligne dans les temps.**

**ATTENTION** : l'inscription ne sera validée qu'après réception du droit d'engagement.

Le paiement doit être réglé au moment de la commande via l'une des méthodes proposées. Le montant de l'inscription ne prend pas en compte les frais bancaires. Ils seront ajoutés lors de l'inscription.

Une fois l'inscription faite, vous recevrez un email de confirmation.

**Remarque** : Les pilotes doivent avoir leur preuve de paiement à portée de main. Ce point est très important, surtout pour les pilotes qui ont payé en dernière minute.

En cas d'annulation de l'engagement par le coureur avant le 15 juillet 2025, l'organisateur remboursera 50% du droit de participation. Après le 15 juillet 2025, le coureur ne sera plus remboursé.

Toute inscription devant être annulée pour cause de maladie grave ou décès du participant sera remboursée à 95% sur preuve d'attestation médicale.

### **Art. 7 - Accès aux paddocks**

Le parc des coureurs sera accessible à partir **du jeudi 24 juillet 2025 dès 9h00**. Il est interdit de délimiter un emplacement au préalable sauf pour les structures particulières ou les groupements de pilotes qui auront fait l'objet d'un accord préalable de l'organisateur via l'adresse [info@circuit.be](mailto:info@circuit.be) avant le **lundi 14 juillet 2025**. L'organisateur se réserve le droit de démonter les balisages éventuels non autorisés.

**Par rapport aux années précédentes, une partie des paddocks est devenue inaccessible. Une équipe de stewards vous attribuera un emplacement de +/- 50m2 à votre arrivée (voir addendum avec plan).**

Seuls les coureurs en possession des documents d'accès valables auront l'accès au parc des coureurs. **Les documents d'accès sont à enlever au « Welcome Pilots » situé au « Marché d'Antan » - Rue de l'Eau Blanche 6461, Virelles (Chimay) Coordonnées GPS : 50.062846, 4.334715.**



Les bracelets pour les accompagnants seront également donnés sur place (aucun ticket ne sera envoyé au pilote). Le pilote est chargé de les distribuer à ses accompagnants avant d'entrer sur le site. Si un accompagnant n'a pas reçu son bracelet par le pilote et décide de payer à l'entrée, ce ne sera **PAS remboursable** par après !

Les accompagnants ayant acheté une prévente peuvent, eux, se présenter directement à l'entrée où leur E-ticket sera échangé contre un bracelet.  
**(Attention, les e-tickets contiennent des codes-barres uniques. Une fois scannés, ils ne sont plus valables. La reproduction de ceux-ci est donc inutile).**

Si l'inscription n'est pas réglée avant la date limite (le 15 juillet 2025), les formalités, paiements et autorisation d'accès devront se faire au « welcome pilots » comme indiqué ci-avant !

**Toute installation de négoce ou catering privé devra faire l'objet d'une demande, par écrit, à l'organisateur minimum trois semaines avant l'épreuve.**

Toute circulation par des enfants sur mini motos est **rigoureusement interdite** dans les paddocks.

Les pilotes sont responsables des actions de leurs mécaniciens, du personnel de l'équipe et de leurs invités.

### **Art.7B – Utilisation du réseau électrique de l'organisateur**

Le réseau électrique de l'organisateur ne peut suppléer qu'aux nécessités de base de l'organisation et à un supplément de confort mesuré (limité à 6A) aux participants résidant occasionnellement dans les paddocks.

**Il est donc interdit sur ce réseau de :**

- **Mettre des pneus en chauffe**
- **Mettre en charge des batteries de tout véhicule à propulsion électrique ou hybride**

### **Art. 8 – « Welcome Pilots » : vérifications administratives**

Le «Welcome Pilots» est installé à l'extérieur du site, au « Marché d'Antan » à Virelles (Rue de l'Eau Blanche, 6461 Virelles).

Il sera accessible comme suit :

- **Judi 24 juillet 2025** : de 9h00 à 22h30
- **Vendredi 25 juillet 2025** : de 8h30 à 22h30

Samedi matin : Permanence au bureaux de la direction dans course dans la pitlane

Après la vérification administrative, les organisateurs remettront :

- Le document pour le contrôle technique
- Les bracelets «Pilote» et «Track access»
- La confirmation du numéro de course

**Chaque pilote recevra également un programme du week-end, un sac poubelle, deux stickers car-pass.**

**Les bracelets «pilote» vous donnent accès aux toilettes et aux douches gratuitement.**

Les bracelets «Pilote» et «Pitlane Access» donnent uniquement accès à la pitlane et au parc fermé. Il n'est valable **que** s'il est accompagné du bracelet week-end !

**Sans bracelet spécifique, tout participant se verra interdire l'entrée du parc fermé.**

### **Art. 9 - Contrôle technique**

Le contrôle technique est obligatoire pour la moto et l'équipement du coureur. Il se trouve dans le petit chapiteau à côté du «parc fermé».

Toutes les motos devront être présentées au contrôle technique une heure avant l'heure prévue pour les premiers essais de leur catégorie respective.

**Un contrôle SYSTEMATIQUE des émissions sonores de toutes les machines est prévu.**  
(cfr règlement technique courses sur route FMB 2025)

Il sera accessible comme suit :

- **Vendredi 25 juillet 2025** : de 18h00 à 21h00
- **Samedi 26 juillet 2025** : à partir de 8h00
- **Dimanche 27 juillet 2025** : à partir de 8h00

### **Art. 10 - Briefing**

Le briefing pilotes est **obligatoire** et se fera le vendredi 25 juillet à 20h au chapiteau.

### **Art. 11 - Déroulement de l'épreuve**

Le déroulement des courses de championnat de Belgique est régi par le code sportif FMB-BMB.

**ATTENTION** : Lors de la première séance d'essai, une voiture officielle roulera durant 2 tours devant les coureurs qui devront rouler en file indienne derrière cette voiture officielle! Il est strictement interdit de dépasser.

Tout comportement dangereux ou visant à ne pas respecter cette procédure entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'épreuve du contrevenant sans remboursement.

A la fin de chaque manche ou essai, les coureurs rentrent aux paddocks via la pitlane en achevant leur tour et à allure normale sans marquer d'arrêt sur la piste.



## **Art. 12 - Démo Open 2T**

La démo Open 2T n'est pas une catégorie de course et n'implique **AUCUN ESPRIT DE COMPÉTITION**. Tout comportement ne correspondant pas à cet état d'esprit sera sanctionné par l'exclusion immédiate de la manifestation.

Sont admises toutes motos de course animées d'un moteur 2 temps entre 124 et 500cc, datées depuis minimum 1982. Les motos répondront aux prescriptions techniques de sécurité figurant dans le règlement technique général course sur route de la FMB.

L'équipement des pilotes devra répondre aux exigences minimales de sécurité prévues dans le règlement course sur route de la FMB.

Ne seront acceptées que les machines dont le dossier technique aura été accepté par les organisateurs. Ce dossier doit contenir également les informations suivantes à propos de la machine en question :

- Deux photos
- Les données complètes de la moto
- Un descriptif
- Le palmarès de la moto (s'il y en a un)

### **À noter :**

- Le contrôle technique (pour les motos et l'équipement des coureurs) est également obligatoire pour cette catégorie
- Le départ de la démo Open 2T sera donné du « parc fermé »

## **Art. 13 – Notions environnementales**

Chaque coureur doit être en possession d'un «**tapis environnemental**» conforme à la législation en vigueur, à placer de manière permanente sous la machine.

Ce tapis environnemental sera disponible, le cas échéant, au «Welcome Pilots» au prix de 25€.

Chaque coureur recevra un sac poubelle destiné aux déchets ménagers, qui sera fermé et déposé dans les containers prévus à cet effet.

Chaque participant est responsable et est prié de reprendre ses huiles usagées, ses pneus usagés et tout autre déchet d'hydrocarbure afin de les faire éliminer par ses propres soins. (Il n'y a pas de container à huile de vidange sur le site)

Tout manquement à ces consignes donnera lieu à des sanctions, voire à l'exclusion de l'épreuve.

## **Art. 14 - Vitesse au meeting**

La vitesse maximum dans la PITLANE est de 60 km/h. Dans le paddock, elle est de 20 km/h. Il est interdit aux enfants de moins de 16 ans de conduire un véhicule motorisé sur le site de l'organisation. Le port d'un casque est obligatoire.



## **Art 15 - Modifications du règlement**

L'organisateur, en accord avec Le Directeur de Course, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes les modifications qu'il juge utiles pour le bon déroulement de la course. Les coureurs en seront prévenus par un affichage de la direction de course. Les modifications seront disponibles aux bureaux de la direction de course.

## **Art. 16 - Réclamations**

Chaque plainte devra être remise par écrit au directeur de course conformément aux directives stipulées par le règlement de "Courses sur route" FMB de la saison 2025.

## **Art. 17 - Prix**

Le barème prix n'est pas prévu.

## **Art. 18 - Adresses**

Circuit de Chimay A.S.B.L. : Rue de Poteaupré, 5 B-6464 Bourlers

Jours ouvrables :

Tél : + 32 60 210 429 - Email : [info@circuit.be](mailto:info@circuit.be)

Infos techniques et sportives **après 18h** : Alain Doncq :

+32 (0) 060/21.41.76 ou +32 (0) 495/522.295

Website : [www.circuit.be](http://www.circuit.be)

## **Art. 19 - Officiels**

Directeur de course : Kurt Vanborm

Commissaire d'organisation : Alain Doncq

Responsable «Welcome Pilots» : André Guiot

Responsable de chronométrage : RIS

Responsable contrôle technique : Daniël De Frenne

Règlement Particulier accordé le 20/05/2025

par Directeur de Course Kurt VANBORM

